

# ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT VOLETS MOTORISÉS, BATTANTS, COULISSANTS ET ROULANTS

*Cette attestation n'exonère pas le maître d'ouvrage ou l'utilisateur de la maintenance et de l'entretien de l'installation*

## ■ DESTINATAIRES DE CES FICHES

Ces fiches ont vocation à être établies, pour un usage interne ou lorsque le marché le prévoit explicitement, par l'entreprise en charge de la mise en œuvre de volets motorisés, battants, coulissants et roulants. Ces fiches informatives sont non exhaustives, elles ne se substituent pas à la réglementation en vigueur pour les installations concernées.

## ■ OBJECTIF ET NATURE DES ESSAIS

Les essais ont pour but de vérifier le bon fonctionnement des volets. Ces essais sont adaptés aux maisons individuelles, aux maisons individuelles groupées, à l'immeuble collectif d'habitations et aux bâtiments commerciaux ou tertiaires. Ils doivent être réalisés avant la réception.

**Ces essais consistent à vérifier que lors de la mise en service et après réglages des dispositifs respectent :**

- les instructions de mise en œuvre exigées par le fabricant ;
- le bon fonctionnement mécanique des éléments en mouvement ;
- les instructions données par les automatismes pour assurer le confort et la sécurité des usagers.

**Ces essais ne sont pas considérés** comme un processus d'autocontrôle qui lui doit se faire au fur et à mesure de l'avancement du chantier suivant les recommandations et notices des fabricants.

**NB :** ces fiches sont valables en France métropolitaine et dans les DOM - COM.

## ■ MODE D'EMPLOI

**Le document se compose :**

- **page 1 :** d'un rappel de l'objectif de ces essais et de la méthodologie pour les réaliser ;
- **page 2 :** d'une fiche qui vous indique la méthodologie des essais à réaliser ;
- **Page 3 :** d'une page à dupliquer en cas de nombreux essais à réaliser ;
- **Page 4 :** d'une fiche d'enregistrement qui atteste des essais effectués.

## ■ ENREGISTREMENT

Cette fiche est accompagnée d'un modèle de fiche d'enregistrement des essais (voir pages 3 et 4) qui doit être dupliqué autant que de besoin.

Les essais sont réalisés indépendamment de vérifications effectuées dans le cadre de la sécurité des personnes.

Les entreprises disposant de leur propre document interne peuvent l'utiliser à condition de respecter le contenu défini ci-après.

## ■ PRÉREQUIS AUX CONTRÔLES ET PLANIFICATION

- La pose des volets s'est faite après réception des supports, contrôle des embrasures, et le cas échéant le parallélisme des coulissants et de la ligne électrique pour les produits motorisés.
- Prévoir au moins une ouverture manuelle si tous les volets sont motorisés et en l'absence d'un autre accès extérieur.
- Les raccordements électriques doivent être conforme à la norme NFC 15-100 (circuit indépendant).
- Nettoyer les volets avant toute première manœuvre.
- Toutes les fixations fixes ou mobiles doivent être serrés.
- Disposer des instructions d'utilisation et d'entretien.
- Les produits utilisés doivent satisfaire aux normes en vigueur (ex : test de résistance au vent, au feu, à l'intrusion).

## ■ LIEU DES ESSAIS

Ces essais sont réalisés sur le chantier.

# ATTESTATION D'ESSAIS DE FONCTIONNEMENT

## VOLETS MOTORISÉS, BATTANTS, COULISSANTS ET ROULANTS

1

### DÉSIGNATION DES ÉQUIPEMENTS

- |                      |  |
|----------------------|--|
| ■ Volets roulants    | ■ Volets battants  |
| ■ Volets coulissants | ■ Commandes (télécommandes commande centralisée, groupée...) |

2

### APPAREILS DE MESURE ET NATURE DES ESSAIS

- |              |                  |         |
|--------------|------------------|---------|
| ■ Multimètre | ■ Niveau à bulle | ■ Mètre |
|--------------|------------------|---------|

3

### ÉCHANTILLONNAGE

Les essais devront porter sur l'ensemble des équipements.

4

### DESCRIPTION DE L'ESSAI POUR LES CRITÈRES D'ACCEPTATIONS

**NB :** Il faut s'assurer par un essai devant le client et en se reportant à la notice, qu'il ne puisse pas se produire de phénomènes dangereux d'écrasement notamment avec les produits commandés par automatisme (horloge, capteur température, etc.).

#### 4.1 Fonctionnel

- Efficacité du réglage fin de course et du verrouillage
- Bon adressage des commandes, réactivité et réponse aux programmations pour la vitesse d'ouverture et de fermeture la temporisation et l'horloge
- Absence de bombement ou d'ondulation du tablier
- Absence de traces d'usures prématurées
- Fonctionnement sans bruits anormaux
- Si l'automatisme est équipé d'un système de sécurité antigel il doit interrompre toute manœuvre intempestive du volet en cas de gel

#### 4.2 Occultation

- La pénétration de la lumière peut être admise en périmètre, elle est liée aux tolérances de pose acceptable des volets définis dans le DTU

#### 4.3 Anti intrusion

- Vérifier qu'en position fermée, le volet ne puisse pas être dégonflé et que les accessoires ne puissent pas être démontés sans outil



